

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 16 mai 2022

N° CP-2022-5-4-3

N° applicatif 3660

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ VOLET INSERTION DIAGNOSTICS INDIVIDUELS DE MOBILITE

Résumé : Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, conformément à la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 25 octobre 2021 portant sur l'adoption des avenants financiers 2021/2022 aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté, il est proposé d'expérimenter, dans les périmètres géographiques prioritaires, les diagnostics individuels mobilité proposés par l'Etat à raison de 500 € par diagnostic effectué, pour un montant de 54 767,67 € défini par l'Etat dans le Bas-Rhin et dont 54 500 € seront utilisables (en multiple de 500 €).

L'objet du présent rapport porte sur un montant total de subvention de fonctionnement de 54 500 €, dont la structure bénéficiaire est WIMOOV.

Les diagnostics individuels mobilité : un dispositif expérimental national porté par l'Etat

Une personne en insertion sur deux déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité.

L'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier dans de nombreux territoires ruraux ou d'anciens territoires industriels. Parfois liées au manque de moyen de locomotion ou au coût du permis de conduire, les difficultés sont à la fois économiques et matérielles. Elles peuvent aussi relever d'un manque d'information sur les solutions existantes, d'une appréhension à prendre les transports en commun, à un manque de confiance dans sa capacité à se déplacer, à se repérer sur un plan ou à réserver un billet de train.

Dans le cadre du renforcement de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au mois d'octobre 2020, le Gouvernement a lancé des mesures de soutien à la mobilité solidaire pour lever les freins à la mobilité vers l'emploi. Ainsi, toutes les personnes éloignées de l'emploi qui se heurtent à des problèmes de mobilité pourront se voir proposer un accompagnement, une solution pratique et une solution de financement pour retrouver une autonomie pour se déplacer.

Pour répondre à cet enjeu, le Gouvernement met en œuvre des mesures très concrètes dont une prestation permettant à Pôle emploi ou à un travailleur social d'un Département de prescrire :

- Un diagnostic individuel par un conseiller mobilité pour mesurer et qualifier les freins rencontrés ;
- Un accompagnement à la levée des freins matériels, financiers, cognitifs ou psychosociaux vers une pratique de la mobilité plus autonome, en fonction de la situation.

Les mises à disposition de véhicules sont exclues de cet accompagnement.

Les territoires ruraux fragiles sont prioritaires.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un budget de 25 812,12 € pour la réalisation de 51 diagnostics individuels de mobilité dans le Haut-Rhin (délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 4 avril 2022) et de 54 767,67€ pour la réalisation de 109 diagnostics individuels de mobilité dans le Bas-Rhin.

Ces montants ont été fixés par les services de l'Etat et le projet est inscrit dans le contenu des avenants financiers 2021-2022 aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté (délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 25 octobre 2021 portant sur l'adoption des avenants financiers 2021/2022).

La déclinaison du dispositif dans le Bas-Rhin

Concernant le Bas-Rhin, dans certaines parties du territoire, les problématiques de mobilité spécifiques à la ruralité sont telles que l'accès au permis de conduire et à l'utilisation d'un véhicule constitue la seule garantie réelle d'une autonomie en matière de mobilité. Des actions d'insertion (rupture de l'isolement, remobilisation, optimisation des capacités dont celle à être mobile, préparation vers l'activité ou l'emploi) sont mises en œuvre en intégrant fortement cette thématique. La possibilité de prescrire des diagnostics individuels auprès d'un opérateur spécialisé pourrait renforcer ces dynamiques collectives et individuelles, portées par des réseaux d'acteurs et de partenaires de proximité.

Un projet a été travaillé par les territoires Centre et Ouest Alsace avec WIMOOV, en complémentarité avec le déploiement du même dispositif par Pôle Emploi. Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

1. L'identification du public concerné
Un recensement des besoins a été réalisé au plus près des bénéficiaires, dans les communes des territoires Centre Alsace et Ouest Alsace. Il a permis d'identifier plus de 140 bénéficiaires du RSA en parcours dynamique d'insertion socio-professionnelle ou professionnelle potentiellement concernés.
2. L'information des opérateurs prescripteurs
WIMOOV a présenté sa structure, le dispositif et les outils supports à l'ensemble des prescripteurs lors d'une réunion partenariale organisée en mars par les conseillers territoriaux d'insertion (principalement les référents RSA, les développeurs emploi et des membres des instances RSA de la Collectivité européenne d'Alsace des territoires concernés).

La prescription nécessite une habilitation des prescripteurs pour accéder à la Plateforme Mobilité WIMOOV et pouvoir inscrire les participants. Les Conseillers Territoriaux d'Insertion des territoires concernés valident les inscriptions.

3. L'organisation du diagnostic individuel

- . A ce jour, 7 demi-journées d'information collective par WIMOOV réunissant 10 à 15 participants, planifiées en avril-mai (4 à Sélestat, 2 à Molsheim et 1 à Schirmeck) ;
- . Prise de contact par WIMOOV dans les 72 heures à la suite d'une prescription ;
- . Passage du Test Mobilité ;
- . Entretien physique avec le bénéficiaire ;
- . Diagnostic mobilité : situation sociale et professionnelle, définition d'un plan d'actions en fonction de la situation du bénéficiaire ;
- . Accompagnement et rythme des suivis en entretiens physiques/à distance déterminés en fonction des besoins/ de la situation du bénéficiaire/ des services mobilité mis en place ;
- . Bilan final individuel suite à l'accompagnement (bénéficiaire - prescripteur - WIMOOV).

La durée s'adapte à la situation individuelle et varie de deux à quatre mois.

Le bilan de l'action sera établi comme le prévoit l'avenant 2021-2022 à la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté.

La convention à conclure avec WIMOOV est jointe en annexe.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder à WIMOOV une subvention de fonctionnement au titre de la Stratégie Pauvreté, pour un montant total de 54 500 € ;
- d'approuver la convention de partenariat portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à conclure avec WIMOOV, jointe en annexe 2 au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- de déroger à l'article 5b de la troisième partie du règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, et d'autoriser en conséquence le versement en une seule fois de la subvention, selon les modalités prévues dans la convention précitée.

Le montant total maximal de la subvention de fonctionnement s'élève à 54 500 € et relève des crédits Stratégie pauvreté.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante au Budget Primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P157	P157O001	P157E02	T10	(340) 017-65748-444	54 500 €
					€
					€
TOTAL					54 500 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY